

DéFI et Ecolo placent la barre très haut en matière de gouvernance

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Dans le débat sur la gouvernance, Ecolo et DéFI se montrent particulièrement en pointe. Pourtant, entre les deux formations subsistent quelques petites nuances. Passons en revue les différents points.

► **Mandats et rémunérations.** À propos des mandats, Ecolo préconise un décumul intégral des mandats, assorti d'un plafonnement des rémunérations des mandataires publics à 100% de l'indemnité parlementaire et en y incluant les rémunérations privées. Autrement dit, un avocat qui devient parlementaire devrait cesser son activité d'avocat.

Chez DéFI, c'est également le décumul intégral qui prévaut. Par contre, on se montre un rien moins restrictif sur la rémunération, en optant pour la règle de 150% du montant de l'indemnité parlementaire. Comme chez Ecolo, les revenus liés à des activités professionnelles privées sont pris en compte dans le calcul de ce plafond. Il est également prévu chez DéFI que les mandats dérivés de la fonction de bourgmestre, d'échevin, de président de CPAS ou de député provincial ne peuvent

être rémunérés sous quelque forme que ce soit. L'éventuelle rémunération des conseillers communaux, provinciaux ou CPAS siégeant dans des ASBL communales ou des intercommunales doit correspondre au maximum du montant d'un jeton de présence au conseil communal.

Les deux partis, enfin, souhaitent une publication des rémunérations des mandataires.

► **Gouvernance.** Les verts exigent la dépolitisation des recrutements dans la fonction publique. Ils prônent aussi une sanction pénale pour toute intervention d'un politicien dans un dossier individuel. Fini donc les permanences organisées par certains élus locaux.

Chez DéFI, on souhaite que l'élu qui exerce comme avocat, notaire ou huissier ne puisse être conseil d'une autorité administrative.

Une idée originale chez Ecolo, c'est la mise en place d'une circonscription régionale pour le Parlement de Wallonie. On notera encore que DéFI veut une réduction drastique du nombre d'intercommunales.

► **Participation démocratique.**

Tant chez DéFI que chez Ecolo, on se dit favorable à l'organisation de consultations populaires (régionales ou locales). Ces consultations fixeraient par exemple le sort des provinces (réforme ou suppression).

Les deux partis apprécient aussi l'idée d'un droit d'initiative législative citoyenne. C'est la capacité pour des citoyens de déposer une proposition de loi, sur laquelle le Parlement doit ensuite se prononcer.

Les deux partis se disent également favorables au «régime proportionnel intégral» lors des élections. Ce qui signifie que l'on abandonnerait les systèmes Impériali aux régionales et D'hondt aux communales. Ces dispositifs visent à favoriser les listes ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

100%

Ecolo a fixé à 100% de l'indemnité parlementaire le plafond des rémunérations des mandataires publics, en y incluant les rémunérations privées.